

Le 28 décembre 2018

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 51 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 7 Janvier 2019 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 50 du 17 Décembre 2018

B / Délibérations

1- « Construction nouvelle école » Attribution marché public Travaux

Suite à l'appel à candidature du projet « Travaux - Construction nouvelle école », sur 14 lots, 86 entreprises ont répondu. Le mardi 4 Décembre 2018, la commission de procédure adaptée a procédé à l'ouverture des plis. Les 3 offres les plus avantageuses financièrement ont été retenues pour chaque lot. Le bureau d'étude « Cosinus » a procédé à l'examen de ces dossiers.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'attribution du marché public « Travaux - construction nouvelle école » et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

2- Part communale Redevance Assainissement

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, un problème d'équilibre dans la section fonctionnement du budget assainissement a été mentionné du à l'entretien annuel de la lagune, jusqu'à cette année non réalisé, et dont le montant devisé s'établit à 1600 € TTC pour le faucardage. La redevance de la part communale pour l'assainissement est à ce jour fixée par la délibération n°2016-04-21 en date du 4 Avril 2016 à 1.90 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter la part communale à 2.40 €, applicable à la prochaine facturation de Suez, soit en Avril 2019, afin d'équilibrer le budget en section de fonctionnement.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le montant de la part communale de la redevance assainissement.

3- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2018, le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône a été créé au 01^{er} janvier 2019. Conformément à l'article 5 des statuts, la représentation des membres au comité syndical est fixée ainsi : chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, membres représentants au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône .

c/ Questions diverses et informations

- **PLU -Emplacement réservé N°1** : Madame Chistine Rocher des Domaines est venu estimer et rencontrer la propriété de Madame Marie-Christine Rozier le jeudi 27 décembre 2018, en présence de Monsieur Pierre Morrier de l'EPF de l'ain. Un compte rendu nous sera adressé dans un délai de 1 mois.
- **Délégation de signature** : Signature du devis de la société Adeli d'un montant de 218.40 € TTC pour un accès wifi dans le cadre du « projet jeune ».
- **Conseil** : La date du prochain conseil municipal de Février est à fixer.